

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 11  
- ayant pris part au vote : 13  
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 4 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME RAYMONDE CORBON, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MARIE BIRE (POUVOIR DONNE A MME N. SIMON-LABRIC) MME MICHELE CHAVE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS)

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN, MME NADINE MAURIN, M YVAN NAVARRO

### DÉLIBÉRATION 2018/023

**Objet : Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) dans le cadre du Programme Bourse Solidarité Vacances**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la politique « bien vieillir à l'Union », d'action sociale, le CCAS a validé le partenariat avec l'ANCV pour l'organisation de séjours à l'attention des séniors.

L'ANCV, dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous, assure la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » (BSV).

Ce programme est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il propose des offres de séjours variés et de qualité à prix solidaires, au sein de villages vacances partenaires.

Les tarifs des offres de séjour vont de -50 à -70% de réduction par rapport aux prix publics.

La SNCF, partenaire du programme, met à disposition de l'ANCV des billets de train valables sur tout le territoire au tarif unique de 30 € aller/retour.

Pour accéder au programme BSV, il convient de signer une convention avec l'ANCV par laquelle le CCAS s'engage à :

- Proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales du programme,
- Attribuer ces offres à des personnes ou des familles exclues de l'accès aux vacances,
- Accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'autoriser à signer la convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » et tous les documents y afférents.

#### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

A l'unanimité, d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

*Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le
- Affiché le

